



*Ordre professionnel
des inhalothérapeutes
du Québec*

OPIQ

rapport annuel

08
09



MISSION DE L'OPIQ

La mission principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il surveille l'exercice de la profession d'inhalothérapeute selon des normes élevées en favorisant l'actualisation et le développement des compétences dans le but de garantir des soins et des services de qualité. L'OPIQ exerce, en partenariat, un rôle prépondérant en matière de prévention, de promotion et de soins en santé cardiorespiratoire.

Nos valeurs

L'Ordre professionnel des inhalothérapeutes veut être reconnu pour son :

Engagement

Parce que l'organisation est solidaire et responsable ; parce qu'il participe activement à la réalisation de sa mission.

Leadership

Parce que la santé cardiorespiratoire nous tient à cœur et que nous croyons que tous les intervenants doivent travailler ensemble pour atteindre l'excellence.

Intégrité

Parce que le public et les inhalothérapeutes n'attendent pas moins que l'Ordre soit honnête, sincère, équitable et transparent.

Respect

Parce que la valeur ajoutée d'une écoute active et d'une ouverture d'esprit est le gage de la considération que nous portons à ceux qui nous entourent.

Professionalisme

Parce que la synergie d'une équipe et la collaboration amènent l'efficacité.

TABLE DES MATIÈRES

LETTRES DE PRÉSENTATION	4
MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE	5
RAPPORT DES ACTIVITÉS	7
Conseil d'administration	8
Comité exécutif	10
Reconnaissance des équivalences aux fins de délivrance d'un permis	11
Délivrance des permis	12
Garantie contre la responsabilité professionnelle	13
Comité d'inspection professionnelle/Rapport de la coordonnatrice	14
Bureau du syndic	17
Conseil de discipline	19
Comité de révision	20
Comité de la formation des inhalothérapeutes	21
Affaires professionnelles/Rapport de la coordonnatrice	22
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	26
PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL ET COLLABORATEURS	27
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS	28



Août 2009

Monsieur Jean-Paul Dutrisac
Président
Office des professions
du Québec
800, Place d'Youville
10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Ce rapport, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions* du Québec, couvre la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Céline Beaulieu, inh. B.A.

Août 2009

Madame Kathleen Weil
Ministre de la Justice
et responsable de l'Application
des lois professionnelles
1200, route de l'Église
9^e étage
Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 4M1

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre responsable de l'Application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Céline Beaulieu, inh. B.A.

Août 2009

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée
nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Bureau 1.30
Québec (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 2009.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La ministre responsable de l'Application des lois professionnelles.

Kathleen Weil

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport des principales activités de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec (OPIQ) pour l'exercice financier 2008-2009. Encore une fois, lorsqu'on fait le bilan de l'année, force est de constater tout le travail accompli au sein de la permanence.

Je tiens donc en tout premier lieu à remercier chaleureusement les employées de l'Ordre qui, tout au long de l'année, ont su déployer les énergies nécessaires, et ce, avec un dévouement hors du commun afin de permettre à notre organisation de répondre au mandat qui lui est dévolu, soit celui de la *protection du public* par une pratique professionnelle de qualité. Voici donc un sommaire des principaux dossiers.



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

1. LA FORMATION

1.1 Le rehaussement de la formation initiale

Le rehaussement de la formation initiale est l'un des dossiers prioritaires de l'OPIQ, et ce, depuis plus de dix années. Il est clairement démontré, et ce constat fait en grande majorité consensus, que la formation initiale doit être rehaussée afin de répondre aux exigences du réseau actuel de la santé qui a connu de nombreuses modifications au cours de la dernière décennie.

Finalement, nous avons obtenu du MELS (ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport) une « analyse de la profession ». Cet exercice s'est déroulé en janvier 2009 et nous devrions avoir un rapport sous peu. L'Ordre souhaite ardemment que cette analyse reflète la pratique professionnelle actuelle de l'inhalothérapie et qu'un rehaussement à un niveau universitaire soit envisagé afin d'offrir une pratique professionnelle optimale pour la protection du public.

1.2 La formation d'appoint

Depuis quelques années, l'OPIQ voit sans cesse augmenter le nombre de demandes d'équivalence de diplômes de personnes formées à l'étranger. Plusieurs des demandes proviennent de personnes originaires des pays du Maghreb dont la formation touche essentiellement l'assistance anesthésique. Une reconnaissance partielle leur est octroyée, mais afin d'obtenir un permis régulier d'inhalothérapeute, certains cours et stages cliniques leur sont imposés. Malheureusement, ces personnes doivent intégrer la structure existante du programme en *Techniques d'inhalothérapie* et n'obtiennent généralement leur permis qu'au bout de 3 à 4 années.

Grâce à une subvention du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, l'OPIQ avec la collaboration du Collège de Rosemont, a élaboré un programme d'appoint qui permettra aux personnes formées à l'étranger d'obtenir un permis régulier après avoir suivi ce programme novateur d'une durée évaluée à environ dix mois. Ce dernier devrait être implanté en janvier 2010.

1.3 La formation continue:

Campus OPIQ
La formation continue de l'OPIQ a pris un virage technologique depuis deux années. Le succès du *Campus OPIQ* est manifestement incroyable. À la fin de l'exercice, plus de 33 % des inhalothérapeutes étaient membres du Campus. Quinze formations, toutes qualifiantes, ont permis à plus de 1000 inhalothérapeutes de suivre une formation de leur choix.

Un fait à ne pas passer sous silence est le concours OCTAS 2009. Ce concours organisé par le Réseau Action-TI, vise à reconnaître l'excellence dans le domaine des technologies de l'information au Québec. Le *Campus OPIQ* a été le récipiendaire du Lauréat 2009 de cette catégorie lors du Gala annuel du Réseau Action-TI, le 23 mai dernier.

Bravo à toute l'équipe qui saura se reconnaître et un remerciement tout spécial à nos partenaires Platine ; COVIDIEN et MASIMO. Et longue vie à notre partenariat!

1.4 Les maisons d'enseignement

1.4.1 Le Collège Ellis

La demande de modification au *Règlement sur les diplômes* faite par l'OPIQ pour le Collège Ellis a finalement été publiée dans la Gazette officielle du

Québec et est entrée en vigueur le 20 mai 2009.

1.4.2 Le Cégep de l'Outaouais

Le Cégep de l'Outaouais s'ajoute à la liste des maisons d'enseignement qui offrent le programme en inhalothérapie. Bienvenue à ce nouveau partenaire. Nous avons maintenant sept établissements qui dispensent le programme en *Techniques d'inhalothérapie*.

2. L'INTÉGRATION

2.1 Les perfusionnistes cliniques

Le projet du décret suit son cours et a été publié dans la Gazette officielle du Québec aux fins de consultation. Si tout se déroule dans les délais prescrits, l'intégration des perfusionnistes cliniques au sein de l'OPIQ sera effective à partir du 1^{er} avril 2010. Entre temps, tout est mis en œuvre pour assurer une intégration harmonieuse.

2.2 Les EPM (technologistes en électrophysiologie médicale)

Les travaux entrepris par l'Office des professions et les principaux partenaires afin d'examiner plus précisément la question de l'intégration des technologues en physiologie médicale (EPM) ont mené à la décision de les intégrer au système professionnel. L'ordre d'accueil ciblé est l'Ordre des technologues en radiologie.

Pour ce qui a trait à l'activité reliée à la polysomnographie, activité réservée à la profession d'inhalothérapeute, des discussions doivent se poursuivre. Une enquête a été menée en 2007 et n'a pas permis d'en arriver à un consensus. Nous demeurerons vigilants et nous devrions être consultés à ce sujet au cours des prochains mois.

3. LA MOBILITÉ DE LA MAIN D'ŒUVRE

3.1 Québec-France

Dans le cadre de l'entente signée entre le premier ministre, M. Charest, et le président de la République française, M. Sarkozy, l'OPIQ se doit d'évaluer la perspective d'une mobilité pour notre profession. Puisque notre profession d'inhalothérapeute n'existe pas comme telle en France et en Europe, il faudra procéder par secteur d'activité. Une demande de subvention a été accordée via l'Office des professions afin que nous puissions évaluer la formation en assistance anesthésique dans un premier temps pour en arriver à une éventuelle mobilité de la main d'œuvre. Il s'avère difficile d'identifier nos homologues français, mais certains contacts ont déjà été initiés. Nous espérons entreprendre des échanges plus fructueux dès le début de l'automne 2009.

3.2 Québec-Ontario

Une autre commande gouvernementale nous oblige à négocier une entente dite «permis sur permis» avec la province de l'Ontario. L'obligation est d'émettre un permis régulier sans aucune autre condition à un professionnel qui détient un permis d'exercice dans sa province. Des échanges ont eu lieu avec le Collège ontarien et un accord devrait se signer suite à la modification d'un de ses règlements.

3.3 L'Alliance nationale des organismes de réglementation

Au sein de cette organisation, il faudra là aussi renégocier l'entente de mobilité pancanadienne, puisque nos gouvernements (fédéral et provinciaux) ont modifié l'ACI (Accord sur le Commerce intérieur). L'entente de mobilité signée en 2002, avec certaines obligations, dont celle d'avoir pratiqué un minimum de 720 heures au cours des deux dernières années, devra être revue. Dorénavant, aucune barrière ne peut y être incluse. La mobilité devra donc être à l'image de l'entente Québec-Ontario, ce qui signifie qu'un inhalothérapeute détenant un permis de pratique dans une province réglementée pourra se voir émettre un permis dans toute autre province réglementée où il en fera la demande. À ce jour, il ne reste que trois provinces (Colombie-Britannique, Terre-Neuve et Île-du-Prince-Édouard) et les territoires

qui ne sont pas réglementés, ceux-ci étant représentés par la Société canadienne des thérapeutes respiratoires.

Deux autres dossiers sont menés au sein de cet organisme, soit la participation au sein du comité de la Société canadienne des anesthésiologistes, qui s'est donné comme mandat de définir et d'évaluer les exigences requises pour être un assistant anesthésique, et la révision du profil national des compétences à l'entrée dans la pratique dont l'essentiel se déroulera à l'été 2009. Nous comptons sur la collaboration des inhalothérapeutes du Québec afin que ce profil reflète le plus fidèlement possible la pratique professionnelle actuelle.

4. L'OPIQ

4.1 Les administrateurs

Au courant de l'année, nous avons accepté la démission d'un administrateur nommé par l'Office des professions, soit madame Andrée Tremblay. Nous tenons à la remercier pour son implication au sein de l'OPIQ. Elle est remplacée par madame Araceli Fraga à qui nous souhaitons la plus cordiale des bienvenues.

Je tiens à souligner le départ de madame Marie-Claude Genest à titre de présidente du comité à l'inspection professionnelle. Madame Genest a occupé ce poste pendant plus de dix années. Nos remerciements les plus sincères pour son implication.

4.2 Les publications

En lien avec son mandat de protection du public, l'Ordre a produit des outils pour améliorer la pratique professionnelle des inhalothérapeutes : le Guide de pratique sur la rédaction des notes au dossier en assistance anesthésique et sédation analgésie ; le Guide de pratique sur la contribution à l'évaluation des problèmes respiratoires ; le Guide explicatif sur l'enquête particulière des compétences. Merci à tous ceux et celles (permanence, comités et collaborateurs) qui ont participé à l'élaboration de ces précieux outils.

5. LE MONDE PROFESSIONNEL

5.1 L'Ordre des technologues en radiologie (OTRQ)

Au cours du dernier exercice, une collaboration entre l'OPIQ et l'OTRQ s'est déroulée à deux niveaux. Le

premier traitait d'une lettre conjointe explicative afin de clarifier la pratique professionnelle dans le secteur de l'hémodynamie. La deuxième collaboration voulait, dans le cadre de la campagne électorale, sensibiliser les politiciens ainsi que les médias à la pénurie de professionnels que connaissent nos deux professions. Une lettre ouverte aux chefs des partis politiques a donc été émise en novembre 2009.

5.2 Le lobbyisme

Nous avons évalué consciencieusement le dossier de l'OPIQ en lien avec l'obligation de s'inscrire au registre des lobbyistes. Nous en sommes arrivés à la conclusion que l'OPIQ n'exerce aucune activité de lobbyisme au sens de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*. Si à l'avenir nos activités se modifiaient, nous nous inscrirons alors sans aucune réserve à ce registre.

Comme vous pouvez le constater, beaucoup de travail a été accompli et autant de défis restent à relever. Je réitère mes remerciements à toute l'équipe qui œuvre au sein de l'Ordre et toute ma reconnaissance à la directrice générale et Secrétaire, madame Josée Prud'Homme pour l'excellence de son implication tant professionnelle que personnelle.

Céline Beaulieu, inh. B.A.
Présidente

RAPPORT DES ACTIVITÉS



J'ai le plaisir, à titre de directrice générale et Secrétaire, de vous convier à la lecture des différents rapports de la permanence de l'Ordre et de ses différents collaborateurs. Je suis convaincue que vous serez à même de constater l'ampleur du travail accompli. Je tiens à souligner le dévouement et la passion qui anime les employés dans l'exercice de leur fonction. Je les remercie chaleureusement pour leur support et également pour l'excellence de leur contribution à l'atteinte des objectifs du plan d'action 2008-2009 dans le respect de la mission et des valeurs de l'OPIQ. Finalement un remerciement tout à fait spécial à la présidente, Madame Beaulieu qui est pour moi une source d'inspiration et d'admiration, aux administrateurs du CA et à tous nos précieux collaborateurs dont la contribution est indispensable au succès de notre organisation.

La directrice générale et Secrétaire
Josée Prud'Homme, M.A.P., Adm. A.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec, madame Céline Beaulieu, a été élue au suffrage des administrateurs du Conseil pour un troisième mandat consécutif, le 15 septembre 2007.

L'assemblée générale annuelle des membres est prévue le 2 octobre 2009.

Régions administratives	Administrateurs	Élu	Nommé	Entrée en fonction
1. Montréal	Hélène Boucher	■		Novembre 2005
	Eric Cardin	■		Septembre 2007
	Réjean Duchesne		■	Janvier 2008
	Johanne Fillion	■		Septembre 2007
	Michèle Vincent Félix	■		Septembre 2007
2. Québec/Chaudière-Appalaches/ Bas-Saint-Laurent	Francine LeHouillier	■		Novembre 2005
	Mélanie Grondin	■		Septembre 2007
3. Laval/Laurentides/Lanaudière	Pascal Rioux		■	Mai 2007
4. Montérégie	Nathalie Bérard	■		Novembre 2005
5. Mauricie/Centre-du-Québec	Céline Beaulieu	■		Septembre 2007
6. Outaouais/Abitibi-Témiscamingue	Mylène Gauthier	■		Septembre 2007
7. Estrie	Francine Gagnon	■		Septembre 2007
8. Saguenay-Lac-Saint-Jean/ Côte-Nord/Nord-du-Québec	Michèle Tremblay	■		Septembre 2007
Représentant de l'Office des professions du Québec	Pauline Breton Truchon	■		Novembre 2005
	Raymond Proulx	■		Novembre 2005
	Andrée Tremblay	■		Novembre 2005

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a tenu trois réunions ordinaires et une réunion extraordinaire. Voici les principales résolutions qui ont été adoptées.

Dossier administratif

Sur proposition dûment appuyée, il a été résolu :

- D'intégrer les perfusionnistes cliniques au sein de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.
- D'émettre un avis à l'Office des professions, à l'effet de ne pas délivrer, à court terme, des permis restreints temporaires aux candidats formés à l'étranger et d'élaborer rapidement une formation d'appoint en demandant une subvention au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.
- D'adopter le document intitulé *Guide de pratique sur les notes au dossier dans le secteur de l'assistance anesthésique et de la sédation analgésie*.
- D'entériner la réussite des cours et stages cliniques imposés à un membre.
- De radier du Tableau des membres de l'Ordre les personnes qui n'ont pas effectué le paiement de la cotisation annuelle dans les délais prescrits, qui ont abandonné l'exercice ou qui ont signifié prendre leur retraite.
- D'autoriser la Secrétaire générale à délivrer des permis de l'Ordre aux nouveaux diplômés du programme en *Techniques d'inhalothérapie* qui ont présenté une demande d'inscription.
- De fixer la date de l'assemblée générale annuelle le 8 novembre 2008.
- D'adopter le calendrier des visites d'inspection professionnelle pour l'exercice financier 2008-2009.
- De réinscrire au Tableau un membre et de lui imposer des cours et stages et de suspendre son permis jusqu'à la réussite desdits cours et stages.
- D'imposer à un membre, suite à l'échec d'un stage, un deuxième stage clinique et de maintenir la limitation du permis jusqu'à la réussite dudit stage.
- D'entériner la réussite de quelques stages imposés à trois membres.
- De reconnaître des équivalences partielles à 4 candidats formés à l'étranger et d'imposer des cours, stages cliniques et un examen aux fins d'obtention du permis d'exercice de la profession.
- D'adopter le plan d'action 2008-2009.
- D'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice 2008-2009 et de recommander aux membres une augmentation de la cotisation pour l'exercice 2009-2010.

NOMINATIONS

Le CA a procédé à plusieurs nominations au cours du présent exercice notamment :

- De nommer plusieurs maîtres de stages cliniques.
- De nommer mesdames Céline Beaulieu, présidente, et Josée Prud'Homme, directrice générale et Secrétaire, à titre de déléguées au Conseil interprofessionnel du Québec.
- De nommer madame Johanne Roy, inhalothérapeute, membre du comité de révision des demandes d'équivalence.
- Procéder à l'élection du comité exécutif.



COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif a tenu dix réunions, dont cinq par conférence téléphonique. Le CE s'occupe de l'administration courante des affaires de l'Ordre. Voici un bref aperçu des principales résolutions adoptées par le comité exécutif.

- D'adopter les états financiers courants.
- D'adopter la révision des prévisions budgétaires 2008-2009.
- De recommander à l'assemblée générale une augmentation de 1,8 % de la cotisation annuelle 2009-2010.
- De refuser une demande de reconnaissance d'heures de formation à un inhalothérapeute.
- De réinscrire au Tableau cinq membres et de leur imposer des cours et stages et de suspendre les permis jusqu'à l'atteinte desdits cours et stages.
- De suspendre sept inhalothérapeutes pour la non-conformité au *Règlement de formation continue obligatoire des membres de l'OPIQ* et d'imposer des frais administratifs de 150 \$ plus taxes lors de la levée de la suspension sur présentation des heures de formation complétées.
- De radier un membre en vertu de l'article 51 du *Code des professions* (état de santé incompatible avec l'exercice de la profession).
- D'imposer une formation et un stage supplémentaires à une personne formée à l'étranger suite à l'échec d'un stage.
- D'imposer des cours et stages à un membre et de suspendre son permis jusqu'à l'atteinte des objectifs desdits cours et stages.
- De lever la suspension ou la limitation du permis de six inhalothérapeutes ayant complété les cours et stages prescrits.
- De désigner madame Josée Prud'Homme responsable de l'application du protocole d'entente concernant le Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'œuvre.
- De nommer plusieurs maîtres de stages cliniques.
- De nommer mesdames Carole Lavoie et Julie Roy inspectrices pour un mandat de trois ans.
- De nommer madame Carole Prud'homme, récipiendaire du prix Mérite du CIQ 2008.
- De nommer les membres du CIP pour un mandat de deux ans, soit mesdames Jacinthe Bélanger, présidente, Sylvie Gagnon, 1^{re} vice-présidente, Martine Gosselin, secrétaire et Josianne Mongeau, membre.
- De nommer mesdames Linda Lessard, Carole Gauvin, Marie-Hélène Latraverse ainsi que monsieur Jean-Marc Desmeules membres du Conseil de discipline pour un mandat de trois ans.
- De nommer M^{re} Maria Gagliardi secrétaire et greffière pour le Conseil de discipline.
- De nommer madame Josée Prud'Homme secrétaire du comité de révision.
- De nommer messieurs Richard Di Lallo et Bernard Cadieux scrutateurs pour le dépouillement du 26 mai 2009.
- D'inscrire au Tableau un membre après avoir statué que la décision judiciaire dont il faisait l'objet n'avait aucun lien avec l'exercice de la profession.
- De confier un mandat de perquisition conformément au *Code de procédure civile* dans un dossier de pratique illégale.
- D'autoriser le dépôt de poursuites pénales au moyen de divers constats d'infraction tel que prévu par le *Code de procédure pénale* contre monsieur Laval Guilbert.
- D'autoriser madame Joëlle Larivière, syndic de l'OPIQ et responsable des dossiers de pratique illégale et/ou usurpation de titre, à signer au nom de l'OPIQ tout constat d'infraction, plainte, dénonciation ou document en rapport avec les poursuites pénales précitées afin de pouvoir donner plein et entier effet à la présente résolution, incluant la signature de tout consentement ou retrait et/ou l'annulation de l'un ou l'autre des constats d'infraction dont l'émission est autorisée en vertu de la présente résolution.
- De reconnaître des équivalences partielles à 14 candidats formés à l'étranger et d'imposer des cours, stages cliniques et examen aux fins d'obtention du permis d'exercice de la profession.
- D'adopter le guide de pratique sur la contribution de l'inhalothérapeute à l'évaluation respiratoire.

Les membres du comité exécutif au 31 mars 2009

- Madame Céline Beaulieu, présidente
- Madame Johanne Fillion, 1^{re} vice-présidente
- Madame Nathalie Bérard, 2^e vice-présidente
- Madame Francine LeHouillier, trésorière
- Monsieur Raymond Proulx, administrateur nommé

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE DÉLIVRANCE DE PERMIS

L'Ordre poursuit ses efforts afin de faciliter la reconnaissance des équivalences et de délivrance de permis aux candidats formés à l'étranger. Ainsi, suite à l'obtention d'une subvention du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, l'Ordre a entrepris des travaux afin de développer un programme de formation d'appoint qui permettra aux personnes de compléter beaucoup plus rapidement les cours et stages de mise à niveau. Nous évaluons que ce programme permettra de compléter les exigences et ainsi d'obtenir un permis de l'Ordre dans les 12 mois suivant le début du programme. Si tout se déroule bien, le Collège de Rosemont devrait accueillir une première cohorte au début de l'année 2010.

11

Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	N'ont pas fait l'objet d'une décision
Au Canada	4	2	2	0	0
Hors du Canada	18	0	18	0	0

Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Cours et stages	0	0
Stages et examen	0	0
Cours et examen	2	0
Cours, stage et examen	0	18

L'Ordre n'a pas de règlement en application des paragraphes e et i de l'article 94 du *Code des professions*.

DÉLIVRANCE DES PERMIS

12

Nombre d'activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux				
Demandes de délivrance	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ont pas fait l'objet d'une décision
Permis temporaires en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	1	1	0	0
Permis temporaire (art. 41 <i>Code des professions</i>)	0	0	0	0
Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence (par. 1 art. 42.1 <i>Code des professions</i>)	0	0	0	0
Permis restrictif temporaire en vue d'obtenir une autorisation légale d'exercer une profession hors Québec (par. 2 art. 42.1 <i>Code des professions</i>)	0	0	0	0
Permis spécial (art. 42.2 <i>Code des professions</i>)	0	0	0	0

Nombre d'activités relatives à la délivrance des permis				
Demandes de délivrance	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ont pas fait l'objet d'une décision
Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du <i>Code des professions</i>	172	172	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de délivrance du permis	0	0	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de délivrance du permis	3	3	0	0
Fondées sur la détention légale d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	2	2	0	0

L'Ordre n'a pas de règlement en application des paragraphes e et i de l'article 94 du *Code des professions*.



GARANTIE CONTRE L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Répartition des membres inscrits au 31 mars 2009		Montant prévu de la garantie (\$)	
Moyen de garantie	Nombre de membres	Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance collective	3173	1 000 000	1 000 000
Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie			
Nom de la classe	Nombre des membres	Montant prévu par sinistre	Montant prévu pour l'ensemble des sinistres
Membre actif	3173	1 000 000	1 000 000

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe g de l'article 93 du *Code des professions*.



En tant que coordonnatrice à l'amélioration de l'exercice, j'ai comme mandat de coordonner l'ensemble des activités en lien avec la surveillance de l'exercice de la profession des membres de l'Ordre. Sous la direction de la directrice générale et avec le comité d'inspection professionnelle (CIP), j'assume cette fonction avec les mêmes valeurs et la même mission que l'organisation, à savoir la protection du public selon des normes élevées tout en favorisant le développement des compétences, dans le but de garantir des soins et des services de qualité.

Pour réaliser son mandat, le CIP a tenu neuf réunions au cours desquelles il a notamment :

- dressé son programme d'inspection générale pour douze visites d'établissements;
- étudié les rapports d'évaluation d'inspection particulière des compétences;
- entendu un membre en audition à la suite de la recommandation du CIP;
- procédé à l'analyse et entériné les rapports d'inspection des établissements visités;
- géré les affaires courantes du comité selon les travaux en cours.

INSPECTION PROFESSIONNELLE

INFORMATION GÉNÉRALE

Nombre de membres du comité d'inspection professionnelle	5
Nombre de réunions du comité d'inspection professionnelle	9

VÉRIFICATIONS

Membres visités	110
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres, s'il y a lieu	s.o.
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle, s'il y a lieu	s.o.
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	13
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	s.o.

INSPECTIONS

Membre ayant fait l'objet d'une inspection particulière des compétences	1
Rapport d'inspection particulière des compétences dressé	1

RECOMMANDATIONS DU CIP D'OBLIGER UN MEMBRE À COMPLÉTER AVEC SUCCÈS :

Stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	1
Stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1
Cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1
Stage et cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Stage et cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Stage et cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	3

DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Approuvant en totalité les recommandations du comité d'inspection professionnelle	6
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic en application du 5 ^e alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i>	1

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE / Rapport de la coordonnatrice

Détail de la surveillance par secteur d'activité

15

Nombre d'établissements publics	11
Nombre d'établissements privés	2
Nombre de visites de suivi en établissement	1
Total du nombre d'établissements	13
Secteurs d'activité touchés par les visites de surveillance de l'exercice pour 2008-2009	
Soins cardiorespiratoires généraux (incluant, s'il y a lieu, la pédiatrie)	6
Soins critiques	6
Soins critiques, néonatalogie	1
Soins critiques pédiatriques	0
Assistance anesthésique	4
Néonatalogie (obstétrique)	4
Épreuves diagnostiques de la fonction respiratoire	7
Épreuves diagnostiques du sommeil	3
Épreuves diagnostiques de la fonction cardiaque	3
Endoscopie	1
Autres (réhabilitation, hyperventilation, transplantation)	0
Soins et services respiratoires à domicile	7
Enseignement asthme, suivi MPOC	3
Privé (équipements, soins à domicile)	1
Nombre d'inhalothérapeutes œuvrant dans ces établissements	158
Nombre d'inhalothérapeutes rencontrés lors des rétropections	110
Nombre d'inhalothérapeutes inspectés	78



Coordonnatrice à l'amélioration de l'exercice

- Madame Martine Gosselin, inh., B. Sc.

Membres du CIP au 31 mars 2009

- Madame Jacinthe Bélanger, présidente
- Madame Sylvie Gagnon, vice-présidente
- Madame Josiane Mongeau, membre
- Monsieur Martin Légaré, membre
- Madame Martine Gosselin, secrétaire et coordonnatrice à l'amélioration de l'exercice

Inspecteurs

- Évelyne Bergeron, inh.
- Nancy Breton, inh.
- Danielle Davidson, inh.
- Carole Lavoie, inh.
- Louise Pagé, inh.
- Lucille Pigeon, inh.
- Yvon Proulx, inh.
- Marie-Hélène Robert, inh.
- Julie Roy, inh.
- Dave Sheehan, inh.
- Marise Tétreault, inh.
- Lise Vaillancourt, inh.

Autres activités de la coordonnatrice

Réinscriptions au tableau

- Évaluation des dossiers et recommandations au Conseil d'administration
- Coordination et suivi des stages et cours de perfectionnement

Équivalences

- Coordination et suivi des stages de perfectionnement

Conseil interprofessionnel du Québec

- Membre du Forum des directeurs de l'inspection professionnelle
- Membre du comité de travail sur le Coffre à outils

Conseil québécois sur le tabac et la santé

- Membre du Conseil d'administration
- Membre du comité de sélection des candidats au CA

Collège des Médecins du Québec

- Conférencière : Journée sur l'entrevue orale structurée (EOS)

Publications

- *Les notes au dossier dans le secteur de l'assistance anesthésique et de la sédation analgésie : Guide de pratique*
- *Contribution à l'évaluation des problèmes respiratoires : Guide de pratique à l'intention des inhalothérapeutes*
- *Informations relatives à l'inspection particulière de compétences*

BUREAU DU SYNDIC

Le syndic a pour mandat de faire enquête au sujet d'infractions commises par un inhalothérapeute au *Code des professions*, au *Code de déontologie des inhalothérapeutes* et aux autres règlements de l'OPIQ.

Faisant suite au rapport annuel 2007-2008, neuf (9) dossiers étaient en cours d'enquête en avril 2008. Nous avons été saisis de vingt-cinq (25) nouvelles demandes d'enquête à la suite de dénonciations formulées à l'encontre de professionnels pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés par le Bureau de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

17

SYNDIC	NOMBRE
Syndic adjoint	1
Syndics correspondants	3

DOSSIERS	NOMBRE
Dossiers ouverts durant la période	34
Total des membres visés par ces dossiers	34
Dossiers réglés par la conciliation du syndic (en vertu de l'article 123.6 du <i>Code des professions</i>)	2
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	9

DÉCISIONS	NOMBRE
De porter plainte	2
De ne pas porter plainte	21

ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET L'ARBITRAGE DES COMPTES	
DEMANDES DE CONCILIATION	NOMBRE
Reçues	0
Rejetées pour non-respect du délai	0
Ayant conduit à une entente	0
Nombre de membres du conseil d'arbitrage ayant siégé	0
Nombre d'audiences du conseil d'arbitrage	0
Nombre de demandes d'arbitrage reçues	0

SENTENCES ARBITRALES RENDUES	NOMBRE
Dont le compte en litige a été diminué	0
Dont le compte en litige a été maintenu	0

BUREAU DU SYNDIC



Activités relatives à l'exercice illégal, s'il y a lieu, et à l'usurpation de titre réservé

ENQUÊTES COMPLÉTÉES	NOMBRE
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	1
Portant sur l'usurpation du titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

POURSUITES PÉNALES INTENTÉES	NOMBRE
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	1
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

JUGEMENTS RENDUS	NOMBRE	
	Acquittant l'intimé	Déclarant l'intimé coupable
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0	0
Montant total des amendes imposées		0

Équipe du Bureau du syndic

Joële Larivière, inh.

Syndic, responsable du Bureau du syndic et des dossiers d'enquêtes pour pratique illégale et usurpation de titre

Francine Poirier, inh.

Syndic adjoint

Denise Roy, inh.

Syndic correspondant

Armando Fernandes, inh.

Syndic correspondant

Marie-Ève Langlois, inh.

Syndic correspondant

CONSEIL DE DISCIPLINE

En vertu de l'article 116 du *Code des professions*, L.R.Q. c. C-26, le Comité de discipline a pour mandat d'étudier toute plainte formulée par le syndic, un syndic adjoint ou toute autre personne, concernant un membre de l'Ordre ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés par l'Ordre. Formé d'un président, d'un avocat désigné par le gouvernement, et d'inhalothérapeutes nommés par le Conseil d'administration, le Conseil de discipline siège en division composée de trois membres, soit le président et deux inhalothérapeutes.

Au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2009, le Conseil de discipline a tenu deux audiences disciplinaires. Il a été saisi de trois nouvelles plaintes.

Nombre de plaintes dont l'audience est complétée par le conseil		
Nature de la plainte	Portées par le syndic	Portées par toute autre personne
Abandonner volontairement et sans raison suffisante un client nécessitant une surveillance	1	0
Cesser d'exercer ses fonctions pour le compte d'un client sans s'assurer que cette cessation n'est pas préjudiciable	1	0
Exercer sa profession sous l'influence d'une substance compromettant la qualité des services	1	0
Exigences du <i>Règlement sur les dossiers, les autres effets, les cabinets et la cessation d'exercice</i>	2	0
Ne pas exercer sa profession selon les normes les plus élevées	2	0
Ne pas tenir compte des limites de ses connaissances	1	0

NOMBRE DE DÉCISIONS DU CONSEIL	
Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant la plainte	0
Déclarant l'intimé coupable	1
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	1
NOMBRE DE SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL	
Nature de la sanction	
Réprimande	1
Radiation temporaire ou permanente	1
Amende	1
Publication d'avis	1
Déboursés	1

Il n'y a eu aucune recommandation du Conseil de discipline au Conseil d'administration et aucune décision du Tribunal des professions au cours du présent exercice.

Membres du Conseil de discipline au 31 mars 2009

- M^e Diane Larose, présidente
- M^e Andrée Lacoursière, secrétaire et greffière
- M^e Maria Gagliardi, secrétaire et greffière depuis le 9 février 2009
- Louise Bélanger, inh.
- Jocelyne Bernard, inh.
- Céline Deschênes, inh.
- Jean-Marc Desmeules, inh.
- Chantal Doucet, inh.
- Carole Gauvin, inh.
- Marie-Hélène Latraverse, inh.
- Linda Lessard, inh.
- Daniel Prévost, inh.
- Diane Tanguay, inh.



COMITÉ DE RÉVISION

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le comité de révision a pour mandat de donner, à toute personne qui le requiert et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le Conseil de discipline.

Au cours de l'exercice, le comité n'a reçu aucune demande de révision d'une décision du Bureau du syndic.

Membres du comité
de révision au 31 mars 2009

Lise Bellemare, représentante du public

Denise Girard, représentante du public

Richard Di Lallo, inh.

COMITÉ DE LA FORMATION DES INHALOTHÉRAPEUTES

Les membres de ce comité se sont réunis une seule fois au cours de ce présent exercice.

Lors de cette rencontre, les discussions ont porté sur l'avancement des travaux reliés au dossier de la réforme de la formation initiale et de la formation des personnes formées à l'étranger ainsi que la révision du profil national des compétences.

À ce jour, le comité est en attente du rapport de l'analyse de la situation de travail sur la profession, supervisé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et de la décision de ce ministère de permettre l'ouverture d'un programme de formation d'appoint pour les personnes formées à l'étranger.

Étant donné que chacun de ces dossiers n'évolue pas à la vitesse escomptée et que le comité est en attente des résultats, il a été convenu de reporter la prochaine réunion à l'automne prochain.

Je remercie tous les membres du comité pour leur engagement et leur intérêt à l'amélioration de la formation des inhalothérapeutes.



Johanne Fillion inh., B. Sc.

Membres du comité
de la formation au 31 mars 2009

Johanne Fillion, inh., B. Sc., présidente

Line Arseneault, inh., représentante de la Fédération des cégeps

Édith Massicotte, représentante de la Fédération des cégeps

Louise Brunelle, représentante du ministère de l'Éducation du Québec

Josée Prud'Homme, M.A.P., Adm. A., directrice générale et Secrétaire



Voici le bilan, pour cet exercice financier, des diverses réalisations et activités relevant de ma fonction de coordonnatrice aux affaires professionnelles, soit l'édition et la publication de notre revue professionnelle *l'inhalo*, les communications et la formation continue.

Depuis le 1^{er} avril 2008, M^{me} Marise Tétreault, inhalothérapeute-conseil à la formation continue, s'est jointe à moi pour la coordination des activités de formation continue, afin d'exploiter au maximum et dans un meilleur délai toutes les composantes du *campus OPIQ*. À la lecture de son rapport, vous serez à même de constater tout le travail qu'elle a accompli ces derniers mois.

La parution trimestrielle de la revue *l'inhalo* s'est poursuivie grâce, entre autres, à l'implication de tous les collaborateurs : les auteurs des textes des différentes chroniques et les enseignants des cinq maisons d'enseignement qui signent un texte du dossier lorsque possible.

Je m'en voudrais de ne pas profiter de l'occasion qui m'est offerte pour exprimer ma reconnaissance à la directrice générale et Secrétaire, madame Josée Prud'Homme, pour sa confiance, son écoute et pour la liberté qu'elle m'alloue dans l'accomplissement de mes fonctions.

J'adresse aussi mes remerciements aux administrateurs du Conseil d'administration ainsi qu'à tous mes collaborateurs et collègues pour leur soutien inconditionnel, facteur déterminant dans la réalisation des projets et des dossiers qui me sont confiés. Enfin, je remercie tout particulièrement mesdames Marise Tétreault, inhalothérapeute-conseil à la formation continue et Marie-Andrée Cova, secrétaire à l'accueil et aux services aux

membres, qui m'ont secondée admirablement au cours de la dernière année.

PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS

Projet d'intervention en abandon du tabac

Dans l'objectif de poursuivre le *Projet de mobilisation des professionnels de la santé face à l'intervention en abandon du tabac*, un plan d'action triennal 2008-2011 a été envoyé début septembre à notre interlocutrice désignée à l'Institut national de santé publique (INSPQ), M^{me} Hélène Poirier.

La phase I du plan ayant été acceptée, une rencontre a eu lieu en janvier dernier entre la directrice de la firme Aquarium Média, spécialisée dans le développement de matériel éducatif informatique, Hélène Poirier, D^{re} Michèle Tremblay de l'INSPQ et moi-même pour discuter de l'application pratique. Je suis heureuse de vous annoncer que l'OPIQ a reçu la somme de **68 900 \$** par le MSSS pour une année, afin de rendre la formation *Intervenir auprès de vos patients fumeurs : le rôle de l'inhalothérapeute* accessible gratuitement sur le *campus OPIQ* ainsi que pour l'élaboration et la réalisation de trois vignettes cliniques vidéo (étude de cas/mise en situation).

Dans le même ordre d'idées, la directrice générale et moi-même avons rencontré Pfizer pour évaluer la possibilité d'une implication pécuniaire de leur part pour assurer la pérennité de l'outil clinique *Intervenir auprès de vos patients fumeurs : le rôle de l'inhalothérapeute* qui, selon eux, est des plus complets et pertinents pour tous les professionnels de la santé.

l'inhalo

Les mandats de la recherche publicitaire et de l'impression ont été reconduits et

confiés respectivement à la firme *Communications Publi-Services inc.* et à l'imprimerie Transcontinental Québec pour une autre année. Nous avons toutefois confié le soin de l'élaboration de la nouvelle grille graphique à une autre firme. L'édition de juillet 2008 a donc marqué le début d'une nouvelle collaboration, avec la firme de graphisme *Fusion Communications & Design*.

l'inhalo et toutes nos publications sont désormais imprimés sur du papier FSC. Ce label garantit une gestion durable des forêts et assure que la forêt d'origine a été aménagée de façon responsable pour l'environnement et les communautés humaines qui en dépendent. L'OPIQ est soucieux de faire sa part pour l'environnement et ce petit changement peut faire une différence!

Semaine de l'inhalothérapeute 2008

Les membres du comité *ad hoc* se sont réunis afin de concevoir le thème de la Semaine de l'inhalothérapeute 2008, qui s'est tenue du 6 au 11 octobre. Le thème retenu cette année était *Respirer, un langage universel*. L'élaboration du visuel a été confiée à la firme de graphisme *Fusion Communications & Design*.

Pour une sixième année, *La Semaine de l'inhalothérapeute* a connu un franc succès. L'objectif premier étant de promouvoir notre profession auprès du grand public, plusieurs activités en lien avec cette semaine ont été organisées par des inhalothérapeutes dans plusieurs régions du Québec. Nous les remercions pour leur contribution au rayonnement de notre profession.

L'OPIQ a reçu trois candidatures pour la Mention d'honneur 2008 qui a été décernée à mesdames Isabelle Fleury, Ruth Gauthier, Nicole Laberge et Francine Marquis (CRME), inhalothéra-

AFFAIRES PROFESSIONNELLES/Rapport de la Coordinatrice

peutes du CHU Ste-Justine qui se sont démarquées tant par l'originalité que par la visibilité obtenue.

Je remercie les membres du comité: M^{mes} Dominique Brault du Collège de Rosemont, Marie-Hélène Robert de l'Hôpital Charles-LeMoine et M. Dominique Hébert de l'Hôpital Ste-Justine, pour leur implication et leur disponibilité.

Production de documents

Contribution à l'évaluation des problèmes respiratoires

Guide de pratique clinique à l'intention des inhalothérapeutes

La production de ce document s'est terminée en mars. Les frais de port pour un article de ce poids et de ce gabarit étant très élevés, il a été décidé avec la directrice générale d'en faire imprimer 1000 copies. Un exemplaire a donc été envoyé à chaque établissement de santé où travaillent des inhalothérapeutes. Ceux qui veulent se procurer un exemplaire personnel en font la demande et se voient charger un tarif minimal pour les frais de port et manutention.

Tableau SCORE en un coup d'œil

Un outil aide-mémoire a aussi été produit. Il s'agit du tableau des pages 9 et 10 du *Guide de contribution à l'évaluation des problèmes respiratoires* qui a été tiré à part, imprimé recto verso et laminé à 4000 exemplaires.

Informations relatives à l'inspection particulière des compétences

Ce feuillet explicatif a été développé par la firme *Fusion Communications & Design*. Il est diffusé sur le site de l'OPIQ en format PDF et imprimé à l'interne au besoin.

Divers

Nous avons reçu la confirmation de la contribution de la CSN au développement professionnel des inhalothéra-

peutes, sous la forme d'une bourse de 2000 \$. Les modalités restent toutefois à définir.

L'Ordre a fait paraître quelques publicités dans le magazine *Mode d'emploi* destiné aux jeunes en processus de choix de carrière ainsi que dans les pages du magazine *Affaires PLUS* dans le cadre d'une campagne publicitaire d'envergure, entièrement consacrée aux Ordres professionnels. Diffusée à travers le Québec cet automne, cette campagne ciblait d'une part les consommateurs et d'autre part les gens d'affaires, décideurs politiques et les gestionnaires de haut niveau et avait pour but de présenter les spécificités de chacun des ordres participants, tout en valorisant la qualité des services rendus par leurs membres.

REPRÉSENTATIONS

Salon Éducation Formation Carrière 2008

La 13^e édition du Salon Éducation Formation Carrière s'est tenue à Montréal les 14, 15, 16 et 17 octobre 2008. Comme par les années passées, sur invitation du ministère de la Santé et des Services sociaux, l'OPIQ y tenait un kiosque afin de promouvoir la profession auprès d'étudiants en processus de *choix de carrière* et d'adultes en *réorientation professionnelle*.

L'OPIQ tient à souligner l'implication des inhalothérapeutes qui ont donné quelques heures de leur temps et les remercie chaleureusement pour leur dynamisme et leur enthousiasme: Mirka Auger, Dominique Brault, Joanna Cardone, Mélanie Demers, Éline Duval, Sara Engelsberg ainsi qu'Alexandre Lavoie, étudiant de 2^e année du Collège de Rosemont. Je remercie aussi M^{me} Marie-Andrée Cova, secrétaire à l'accueil et aux services aux membres, pour son aide précieuse.

L'OPIQ remercie également tous ses partenaires:

- Collège de Rosemont et M^{me} Dominique Brault;
- Covidien et M. Stéphane Archambault;
- Vitalaire: M^{me} Martine Favre;
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Écoles secondaires

L'Ordre est régulièrement sollicité pour s'entretenir avec des groupes d'étudiants des quatrième et cinquième années du secondaire, afin de faire connaître et d'accroître ainsi la visibilité de notre profession encore méconnue. Étant dans l'impossibilité de répondre positivement à toutes les demandes, je tiens à souligner le travail accompli par mesdames Dominique Brault, Éline Duval et Sylvie Gagnon qui se sont acquittées de cette tâche avec brio, en participant à trois activités de rayonnement au cours de l'exercice 2008-2009.

Autres

Pfizer Canada

En avril dernier, à leur invitation, Marise Tétreault, inhalothérapeute-conseil à la formation continue et moi-même, ainsi que d'autres représentants d'ordres professionnels (pharmaciens, médecins, infirmières) avons participé à une rencontre portant sur la cessation tabagique, dont l'objectif était d'évaluer de quelle façon Pfizer pouvait soutenir les différents professionnels dans leurs interventions en cessation tabagique.

Nous y avons présenté *Smoking cessation within clinical practice of respiratory therapy* où les thèmes suivants ont été abordés:

- survol des activités cliniques de l'inhalothérapeute;



- insertion de la cessation tabagique dans la pratique clinique des inhalothérapeutes;
- implication et réalisation de l'OPIQ depuis 2005 (OPIQ-MSSS/INSPQ).

Comité d'analyse de la profession

La directrice générale étant dans l'impossibilité d'y être ayant un engagement préalable, j'ai assisté à la deuxième journée de la séance de consultation à laquelle prenaient part des inhalothérapeutes de tous les secteurs d'activités.

FORMATION CONTINUE

Congrès 2008

Le comité du congrès s'est réuni en décembre 2008 pour faire le bilan de l'événement tenu au Lac-Leamy, les 7 et 8 novembre dernier. Taux de participation : 685 inhalothérapeutes inscrits, sans compter les conférenciers et les exposants : un nouveau record ! La compilation des évaluations recueillies a révélé une moyenne de satisfaction de 4,05 pour les activités scientifiques du vendredi et 4,35 pour celles du samedi, sur un total de 5, ainsi que 4,26 pour l'appréciation générale. La deuxième édition du concours *Place à la relève* a donné lieu à d'excellentes présentations. M^{me} Marie Boisclair, représentant le Collège de Rosemont, a remporté la première place ainsi que la bourse de 2000 \$ offerte par la FIQ et a vu, comme prévu aux règlements du concours, le résumé de sa présentation publié dans l'édition d'avril de notre revue professionnelle.

Lors du banquet de clôture, madame Carole Prud'homme, inhalothérapeute, chef de service à l'Hôpital du Haut-Richelieu du CSSS Haut-Richelieu/Rouville, s'est vue décerner le prix Mérite 2008 du Conseil interprofessionnel du Québec en reconnais-

sance de son cheminement professionnel extraordinaire et de sa contribution à notre profession et au système professionnel. Nous lui adressons nos vives félicitations.

Congrès 2009

Le comité du congrès s'est également réuni à deux reprises pour finaliser l'élaboration du contenu scientifique et pour planifier la grille horaire des conférences. Cette année, par souci écologique et économique, il a été décidé d'acheminer aux conférenciers toute la documentation relative au congrès (lettre de confirmation, choix de nuitée, besoins audiovisuels, etc.) en format PDF.

Le thème adopté à l'unanimité par le comité est *parce que chaque geste compte*. La conception graphique du visuel et de ses dérivés a été confiée à la firme *Fusion Communications & Design*.

Line Prévost, inh.
Coordonnatrice
aux affaires professionnelles

campusOPIQ

Ayant collaboré à la coordination des activités de formation continue auprès de M^{me} Line Prévost, coordonnatrice aux affaires professionnelles, c'est avec plaisir que je vous présente le bilan des activités de formation continue qui ont été offertes par l'OPIQ et qui se sont tenues principalement sur le *campusOPIQ*.

Déployé a priori dans le but d'offrir des formations de qualité et d'intérêt pour les inhalothérapeutes, le *campusOPIQ* a assurément gagné en popularité auprès des membres de l'OPIQ au cours du dernier exercice financier. C'est donc sans surprise que beaucoup d'efforts ont été consacrés à la création d'une banque proposant 15 formations diversifiées, actuelles et qualifiantes pour les inhalothérapeutes. Je vous invite à consulter la grille qui suit ce rapport pour connaître le nom de ces formations et le nombre d'inhalothérapeutes qui les ont suivies. Par ailleurs, poursuivant le virage écologique entrepris par l'OPIQ, le *campusOPIQ* héberge maintenant le questionnaire détachable de la revue *l'inhalo*, et ce, depuis l'édition d'octobre 2008. Enfin, parce que le *campusOPIQ* possède un potentiel de croissance indéniable, les volets relatifs aux communications et à la collaboration entre les membres, l'OPIQ et ses partenaires se sont ajoutés à nos objectifs de recherche et de développement en matière de cyber-apprentissage.

À la demande de la directrice générale, un formulaire de consentement au *campusOPIQ* a été développé par M^{re} Andrée Lacoursière. Présenté en février dernier à tous les membres du *campusOPIQ*, ce

AFFAIRES PROFESSIONNELLES/Rapport de la coordonnatrice

formulaire expose les conditions et les modalités que chaque utilisateur doit accepter avant d'accéder au *campusorip* et de consulter son contenu.

Le comité de la formation continue composé de Johanne Fillion, Martine Gosselin, Francine LeHouillier, Line Prévost et moi-même s'est réuni une fois afin d'identifier et prioriser les futures formations sur le *Campus*.

Concours OCTAS 2009

En mars dernier, nous avons déposé la candidature du *campusorip* au concours OCTAS 2009, organisé par le Réseau ACTION-TI, qui vise à reconnaître l'excellence dans le domaine des technologies de l'information (TI) au Québec. Nous avons confié le contrat de la production de notre dossier de candidature dans la catégorie *Apprentissage en ligne et gestion des connaissances à la firme Zone C*. L'OPIQ s'est vu décerner le titre de Lauréat 2009 et le *campusorip* s'est vu récompensé notamment pour sa capacité et sa qualité à transmettre les savoirs professionnels entre l'OPIQ et ses membres.

En terminant, je désire adresser mes plus sincères remerciements aux inhalothérapeutes qui visitent et utilisent le *campusorip* pour leurs activités de formation, de communication et de collaboration *en ligne* ainsi que les formateurs du *Campus*. Je remercie également les administrateurs du Conseil d'administration, les membres du comité de formation continue ainsi que les partenaires privilégiés du *campusorip*, Covidien (partenaire Platine), AstraZeneca (partenaire Or), GlaxoSmithKline et La Capitale, assurances générales (partenaires Argent) ainsi que GE Santé pour leur soutien assidu à la formation continue. Je suis également reconnaissante

envers mes collègues de la permanence pour leur précieuse collaboration, tout particulièrement envers la directrice générale et Secrétaire, madame Josée Prud'Homme ainsi que ma collègue, Line Prévost, coordonnatrice aux affaires professionnelles, pour leur disponibilité et la confiance qu'elles m'ont accordée dans la réalisation des différents projets et dossiers qui m'ont été confiés.



Inhalothérapeute-conseil à la formation continue

Activités tenues de formation continue facultative organisée par l'Ordre

Nom de l'activité	Nombre d'heures	
Gérer au quotidien un laboratoire d'épreuves diagnostiques	3,0	34
Introduction à la polysomnographie	3,0	111
Les maladies transmissibles par le sang	1,0	73
Polysomnographie II	3,0	60
La ponction artérielle radiale	3,0	106
Les laboratoires et l'inhalothérapeute : au-delà du gaz artériel	3,0	56
Processus de deuil normal et pathologique et obstacles au deuil : la ligne est mince	3,0	48
La dyspnée chez le patient atteint d'une MPOC	1,0	55
Pharmaco 101	2,0	34
Application de l'échographie en anesthésie locorégionale	1,0	23
APPEL À L'ACTION : MPOC et asthme, faits, connaissances et notions	1,0	28
Syndrome respiratoire aigu post-transfusionnel	1,0	19
<i>Transfusion-Related Acute Lung Injury</i>	1,0	2
La rédaction de notes au dossier	2,0	10
Questionnaire inhalo 25-01	1,0	162
Questionnaire inhalo 25-02	1,0	230
Questionnaire inhalo 25-03	1,0	158
Questionnaire inhalo 25-04	1,0	191
Congrès de l'OPIQ	10,5	685



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Membres inscrits au Tableau :

Membres actifs :	3066
Membre hors Québec :	34
Membres non actifs :	329
Total :	3429

Répartition des membres selon le sexe :

Féminin :	2919
Masculin :	510

Inscriptions au Tableau :

Renouvellement :	3227
Premières inscriptions :	172
Réadmissions :	30
Permis restrictif :	0
Temporaire :	0
Total :	3429

Montant de la cotisation annuelle exigible :

Membres actifs :	348,00 \$
Membres non actifs :	195,00 \$
Membres hors Québec :	328,50 \$

Radiations du Tableau :

Abandon :	10
Non-paiement :	44
Retraité :	22

Répartition régionale :

Outaouais/Abitibi-Témiscamingue :	150
Montréal :	1043
Laval/Laurentides/Lanaudière :	423
Monterégie :	488
Saguenay-Lac-Saint-Jean/Côte-Nord :	198
Québec/Chaudière-Appalaches/	
Bas-St-Laurent :	686
Mauricie/Centre-du-Québec :	185
Estrie :	187
Hors Québec :	69

Répartition des champs de pratique :

Administration :	91
Assistance à la ventilation :	730
Assistance anesthésique :	989
Cardiologie et hémodynamie :	80
Centre d'enseignement sur l'asthme :	73
Clinique antidouleur :	17
Électrophysiologie-neurologie :	35
Enseignement en premiers soins (RCR) :	17
Laboratoire physiologie respiratoire :	255
Polysomnographie :	126
Recherche :	36
Rééducation respiratoire :	64
Soins à domicile (épreuves diagnostiques) :	31
Soins à domicile (soins généraux) :	351
Soins à domicile (VAP) :	42
Soins cardiorespiratoires généraux :	1770
Autre :	102

N.B. : Un inhalothérapeute peut œuvrer dans plus d'un secteur d'activité.

PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL ET COLLABORATEURS

Josée Prud'Homme,
M.A.P., Adm. A.,
directrice générale et Secrétaire

M^e Andrée Lacoursière,
avocate,
adjoindte à la direction générale

Martine Gosselin, inh.,
B. Sc., coordonnatrice à
l'amélioration de l'exercice

Line Prévost, inh., coordonnatrice
aux affaires professionnelles

Maryse Tétreault, inh.,
inhalothérapeute-conseil
à la formation continue

Clémence Carpentier,
secrétaire de direction

Marie-Andrée Cova,
secrétaire à l'accueil
et services aux membres

Murielle Pagé,
secrétaire à l'amélioration
de l'exercice

Support informatique

Frédéric Maître,
consultant en informatique

Sam Roy, Connexence

**Comité organisateur du congrès
et du tournoi de golf**

Line Prévost, inh.,
coordonnatrice aux affaires
professionnelles, responsable

Martine Gosselin, inh.,
B. Sc., coordonnatrice à
l'amélioration de l'exercice

Andrée Lacoursière,
avocate, adjoindte à la direction
générale

Yvon Proulx, inh.

Josée Prud'Homme, M.A.P.,
Adm. A., directrice générale
et Secrétaire

France St-Jean, inh.

Joële Larivière, inh., syndic

Marise Tétreault, inhalothérapeute-
conseil à la formation continue

Collaboratrices

Clémence Carpentier, secrétaire
de direction

Marie-Andrée Cova,
secrétaire à l'accueil et aux services
aux membres

Murielle Pagé, secrétaire à
l'amélioration de l'exercice

**Publications et communications
Publications**

Line Prévost, inh., coordonnatrice
aux affaires professionnelles

Collaborateurs

Céline Beaulieu, inh., présidente

Daniel Cournoyer, INSPQ

Sandra Desrosiers, inh.

Éric Gagné, inh.

Martine Gosselin, inh., B. Sc.,
coordonnatrice à l'amélioration
de l'exercice

M^e Andrée Lacoursière,
avocate, adjoindte à la direction
générale

Bernard Marin, inh.

Jennifer O'Loughlin,
Université McGill

Manon Ouellet, inh.

Élaine Paré, inh.

Hélène Poirier, INSPQ

Carole Prud'homme, inh.

Josée Prud'Homme, M.A.P.,
Adm. A., directrice générale
et Secrétaire

Marise Tétreault, inh.

Benoit Tremblay, inh.

D^{re} Michèle Tremblay, INSPQ

Communications

Céline Beaulieu, inh. B.A.,
présidente

Line Prévost, inh., coordonnatrice
aux affaires professionnelles

Josée Prud'Homme, M.A.P.,
Adm. A., directrice générale
et Secrétaire

Conseiller

Louis Boivin,
Sphère Communication

Comité ad hoc**Semaine de l'inhalothérapeute**

Line Prévost, inh.,
coordonnatrice aux affaires
professionnelles, responsable

Dominique Brault, inh.

Dominique Hébert, inh.

Marie-Hélène Robert, inh.

Formation continue

Marise Tétreault,
inhalothérapeute-conseil à la
formation continue, responsable

Line Prévost, inh.,
coordonnatrice des affaires
professionnelles

Martine Gosselin, inh., B. Sc.,
coordonnatrice à l'amélioration
de l'exercice

Johanne Fillion, inh., B. Sc.,
administratrice

Francine LeHouillier, inh.,
administratrice



LAVALLÉE HÉBERT

COMPTABLES AGRÉÉS

S. E. N. C.

EDMOND LAVALLÉE, C.A.
DANIEL HÉBERT, C.A.
MANON BINETTE, C.A.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de l'

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'**ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC** au 31 mars 2009 et les états des résultats, de l'évolution des soldes des fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2009, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Lavallée Hébert CA, par
Manon Binette, CA auditeur

Manon Binette, CA auditeur

St-Eustache,

Le 9 juin 2009

187, boul. Arthur-Sauvé, bureau 101, Saint-Eustache (Québec) J7P 2A6 Téléphone: (450) 491-1311

Courrier électronique: info@lavalleehebert.com Télécopieur: (450) 491-6521



LAVALLÉE HÉBERT

COMPTABLES AGRÉÉS

S. E. N. C.

EDMOND LAVALLÉE, C.A.
DANIEL HÉBERT, C.A.
MANON BINETTE, C.A.

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE

31 MARS 2009

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

ÉTATS FINANCIERS

Résultats	2
Évolution des soldes des fonds	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Fonds d'administration générale

Bureau de direction et services administratifs	Annexe A
Formation continue	Annexe A
Équivalence	Annexe A
Congrès, colloque et tournoi de golf annuel	Annexe B
Frais généraux	Annexe C

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars 2009

	FONDS D'AD- MINISTRATION GÉNÉRALE	FONDS DE RISTOURNES ASSURANCE RESPONSA- BILITÉ	TOTAL 2009	TOTAL 2008
PRODUITS				
Cotisations et assurances	1 220 074 \$	- \$	1 220 074 \$	1 155 906 \$
Administration et autres	68 916	-	68 916	73 621
Congrès, colloque et tournoi de golf annuel	249 197	-	249 197	38 231
Formation continue	50 645	-	50 645	56 063
Équivalence- subventions et droits	52 200	-	52 200	22 500
Droits d'examens	200	-	200	50
Publicité - <i>l'inhalo</i>	62 530	-	62 530	58 234
Projet d'abandon du tabac - subvention	-	-	-	8 404
Revenus de placements	28 023	6 833	34 856	47 373
Ristournes	-	25 429	25 429	23 477
	<u>1 731 785</u>	<u>32 262</u>	<u>1 764 047</u>	<u>1 483 859</u>
CHARGES				
Bureau de direction et services administratifs (annexe A)	751 708	-	751 708	726 341
Encadrement de la profession				
Inspection professionnelle	252 302	-	252 302	212 663
Syndic	186 108	-	186 108	137 419
Discipline et autres	13 953	-	13 953	-
Formation continue (annexe A)	105 114	-	105 114	62 806
Équivalence (annexe A)	45 772	-	45 772	25 559
Projet d'abandon du tabac	-	-	-	8 404
Congrès, colloque et tournoi de golf annuel (annexe B)	239 495	-	239 495	35 252
Revue - <i>l'inhalo</i>	64 091	-	64 091	58 813
Développement	18 575	-	18 575	18 595
Pertes sur cessions de placements	11 513	-	11 513	2 369
	<u>1 688 631</u>	<u>-</u>	<u>1 688 631</u>	<u>1 288 221</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES				
	<u>43 154 \$</u>	<u>32 262 \$</u>	<u>75 416 \$</u>	<u>195 638 \$</u>



LAVALLÉE HÉBERT
COMPTABLES AGRÉÉS
S. E. N. C.

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

3

ÉVOLUTION DES SOLDES DES FONDS

Exercice terminé le 31 mars 2009

	FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE		FONDS DE RISTOURNES	TOTAL 2009	TOTAL 2008
	INVESTIS EN IMMOBI- LISATIONS	NON GREVÉS D'AFFECTA- TIONS	ASSURANCE- RESPONSA- BILITÉ		
SOLDES AU DÉBUT	190 741 \$	441 307 \$	290 294 \$	922 342 \$	726 704 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(89 472)	132 626	32 262	75 416	195 638
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS - NETTES DES SUBVENTIONS AFFÉRENTES	19 479	(19 479)	-	-	-
VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	-	(32 104)	-	(32 104)	-
SOLDES À LA FIN	<u>120 748 \$</u>	<u>522 350 \$</u>	<u>322 556 \$</u>	<u>965 654 \$</u>	<u>922 342 \$</u>



LAVALLÉE HÉBERT
COMPTABLES AGRÉÉS
S. E. R. C.

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

4

BILAN

31 mars 2009

	FONDS D'AD- MINISTRATION GÉNÉRALE	FONDS DE RISTOURNES ASSURANCE- RESPONSA- BILITÉ	TOTAL 2009	TOTAL 2008
ACTIF				
ACTIF À COURT TERME				
Encaisse	104 735 \$	- \$	104 735 \$	100 668 \$
Placements temporaires (note 4)	349 064	-	349 064	272 918
Débiteurs (note 5)	76 263	-	76 263	98 880
Frais payés d'avance	17 362	-	17 362	38 139
	<u>547 424</u>	<u>-</u>	<u>547 424</u>	<u>510 605</u>
PLACEMENTS (note 6)	89 494	-	89 494	131 840
FONDS DE RISTOURNES	-	322 556	322 556	290 294
IMMOBILISATIONS (note 7)	<u>158 248</u>	<u>-</u>	<u>158 248</u>	<u>253 241</u>
	<u>795 166 \$</u>	<u>322 556 \$</u>	<u>1 117 722 \$</u>	<u>1 185 980 \$</u>
PASSIF				
PASSIF À COURT TERME				
Créditeurs	88 785 \$	- \$	88 785 \$	136 728 \$
Subvention reportée - projet d'abandon du tabac	2 793	-	2 793	2 793
Produits reportés	<u>22 990</u>	<u>-</u>	<u>22 990</u>	<u>61 617</u>
	<u>114 568</u>	<u>-</u>	<u>114 568</u>	<u>201 138</u>
SUBVENTION REPORTÉE AFFÉRENTE AUX IMMOBILISATIONS (note 8)	<u>37 500</u>	<u>-</u>	<u>37 500</u>	<u>62 500</u>
	<u>152 068</u>	<u>-</u>	<u>152 068</u>	<u>263 638</u>
SOLDES DES FONDS				
Investis en immobilisations	120 748	-	120 748	190 741
Non grevés d'affectations	522 350	-	522 350	441 307
Affectations d'origine interne	-	322 556	322 556	290 294
	<u>643 098</u>	<u>322 556</u>	<u>965 654</u>	<u>922 342</u>
	<u>795 166 \$</u>	<u>322 556 \$</u>	<u>1 117 722 \$</u>	<u>1 185 980 \$</u>

AU NOM DU BUREAU

La présidente,

Céline Beaulieu

Céline Beaulieu, inh.

La trésorière,

Francine LeHouillier

Francine LeHouillier, inh.



LAVALLÉE HÉBERT
COMPTABLES AGRÉÉS
S.E.N.C.

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

5

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	75 416 \$	195 638 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	114 472	80 178
Produits du fonds de ristournes	(32 262)	(33 703)
Pertes sur cessions de placements	(11 513)	(2 369)
Subvention afférente aux immobilisations	(25 000)	(12 500)
	<u>121 113</u>	<u>227 244</u>
Variation nette des éléments hors liquidités du fonds de roulement (note 9)	<u>(43 176)</u>	<u>51 822</u>
	<u>77 937</u>	<u>279 066</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(5 040)	(42 670)
Produits de la cession de placements	26 795	41 782
Acquisitions d'immobilisations	(19 479)	(283 088)
	<u>2 276</u>	<u>(283 976)</u>
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Subvention reçue afférente aux immobilisations	-	75 000
	<u>-</u>	<u>75 000</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	<u>80 213</u>	<u>70 090</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>373 586</u>	<u>303 496</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 10)	<u>453 799 \$</u>	<u>373 586 \$</u>



LAVALLÉE HÉBERT
COMPTABLES AGRÉÉS
S. E. N. C.

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

6

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2009

1- CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec a été constitué par lettres patentes du Gouvernement du Québec. L'Ordre est régi par le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Sa mission principale est d'assurer la protection du public. Par conséquent, il surveille l'exercice de la profession selon des normes élevées dans le but de garantir des soins et des services de haute qualité.

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Imputation des charges

L'Ordre présente ses produits et charges par activité. Par conséquent, les charges directes relatives à une activité lui sont imputées et les frais généraux sont répartis au prorata du coût des diverses activités, avant prise en compte des frais généraux.

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisées à titre de subventions reportées, puis amorties de la même façon que les immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Comptabilité par fonds

Le Fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds. Il présente les actifs et les charges afférents aux immobilisations ainsi que les ressources non affectées. Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'administration générale lorsqu'ils sont gagnés.



LAVALLÉE HÉBERT
COMPTABLES AGRÉÉS
D. E. N. C.

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Le Fonds de ristournes-assurance responsabilité présente les montants rétrocédés par les assureurs du régime d'assurance responsabilité professionnelle de même que les revenus de placements y afférant. Le fonds est géré par la société d'assurance; le taux de rendement accordé correspond au taux des Obligations du Canada, terme de 5 ans diminué ou majoré d'un pourcentage déterminé selon le montant total des fonds de stabilisation des primes et de prévention. Les intérêts sont versés mensuellement dans le fonds.

Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Ordre comprennent l'encaisse, les placements temporaires, les débiteurs, les placements à long terme et les créditeurs. La direction estime que l'Ordre n'est pas exposé à des risques de taux d'intérêt, de change et de crédit importants provenant de ces instruments financiers.

Juste valeur des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués à leur valeur comptable puisqu'elle est comparable à leur juste valeur, sauf en ce qui concerne les placements. La juste valeur des placements est basée sur les cours du marché.

Classement des placements

L'Ordre classe ses placements en fonction de l'objectif pour lequel l'actif a été acquis. La convention comptable suivie pour chaque catégorie de placements est la suivante :

Détenus à des fins de transaction

Cette catégorie comprend les placements temporaires qui sont acquis avec les excédents temporaires de liquidités de l'Ordre. Ils sont disponibles pour régler les opérations de nature courante de celui-ci. Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées dans l'état des résultats.

Disponibles à la vente

Il s'agit des placements que l'Ordre entend conserver à long terme et qui demeurent disponibles si les besoins de liquidités augmentaient. Ces placements sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées dans l'état de l'évolution des soldes des fonds.



ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

8

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2009

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur le nombre d'années indiquées ci-dessous, représentant leur durée de vie utile estimative.

Mobilier de bureau	8 ans
Améliorations locatives	8 ans
Matériel informatique	3 ans

3- NORMES COMPTABLES FUTURES

Au cours de l'exercice débutant le 1er avril 2009, l'Ordre appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation de l'information financière propres aux organismes sans but lucratif contenues dans la série de chapitres 4400 et du chapitre 1540 du *Manuel de l'ICCA*. La direction croit que ces nouvelles normes auront peu d'incidences sur la présentation de ses informations financières.

4- PLACEMENTS TEMPORAIRES

Au 31 mars 2009, ces placements sont composés d'obligations, dont les taux d'intérêt varient de 4,10 % à 4,11 % et échéant jusqu'en juillet 2010, et de fonds communs. Leurs valeurs boursières respectives sont de 176 585 \$ et de 172 479 \$ (221 870 \$ et de 51 048 \$ respectivement au 31 mars 2008).

5- DÉBITEURS	2009	2008
Clients	54 120 \$	39 112 \$
Subvention à recevoir - Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	-	45 000
Taxes de vente	15 310	7 274
Intérêts à recevoir	6 833	7 323
Autres	-	171
	<u>76 263 \$</u>	<u>98 880 \$</u>

L'Ordre n'a pas de concentration significative de risque de crédit.



LAVALLÉE HÉBERT
COMPTABLES AGRÉÉS
S. E. N. C.

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

9

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2009

6- PLACEMENTS	2009		2008	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Fonds communs	121 598	\$ 89 494	\$ 131 840	\$ 136 509

7- IMMOBILISATIONS	2009		2008	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	17 493	\$ 14 782	\$ 2 711	\$ 5 733
Améliorations locatives	27 853	21 656	6 197	9 737
Matériel informatique	434 765	285 425	149 340	237 771
	480 111	\$ 321 863	\$ 158 248	\$ 253 241

8- SUBVENTION REPORTÉE AFFÉRENTE AUX IMMOBILISATIONS

La subvention reportée afférente aux immobilisations représente une subvention reçue en 2008 du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) afin de développer un outil d'autoévaluation pour les candidats étrangers. La subvention reçue totalise 85 000 \$; de ce montant, 75 000 \$ a servi spécifiquement à l'implantation d'un outil en ligne, sur le site Internet de l'Ordre. Cette somme est présentée comme subvention reportée et est amortie au même rythme que l'outil informatique auquel elle se rapporte. Les variations survenues dans le solde de la subvention reportée pour l'exercice sont les suivantes :

	2009	2008
Solde au début	62 500 \$	- \$
Plus: subvention reportée de l'exercice	-	75 000
Moins: montant amorti dans les résultats	(25 000)	(12 500)
Solde à la fin	37 500 \$	62 500 \$



LAVALLÉE HÉBERT
COMPTABLES AGRÉÉS
S. E. N. C.

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

10

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2009

9- VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS LIQUIDITÉS DU FONDS DE ROULEMENT

	2009	2008
Débiteurs	22 617 \$	(50 576) \$
Frais payés d'avance	20 777	(14 221)
Créditeurs	(47 943)	65 960
Subvention reportée - projet d'abandon du tabac	-	(8 404)
Produits reportés	(38 627)	59 063
	<u>(43 176) \$</u>	<u>51 822 \$</u>

10- COMPOSITION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2009	2008
Encaisse	104 735 \$	100 668 \$
Placements temporaires	<u>349 064</u>	<u>272 918</u>
	<u>453 799 \$</u>	<u>373 586 \$</u>

11- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre est locataire d'un local en vertu d'un bail venant à échéance le 31 décembre 2010. Les loyers minimaux futurs totalisent 80 909 \$ plus une portion des frais communs.

De plus, l'Ordre a signé un contrat de services de 5 ans, échéant en 2012, pour l'utilisation de l'outil Internet relatif à la formation continue. Les frais sont de 8 000 \$ par année.

Les versements relatifs à ces engagements prévus pour les trois prochains exercices, excluant la portion des frais communs pour le local et les taxes applicables, sont les suivants :

2010	2011	2012
54 234 \$	42 675 \$	8 000 \$



LAVALLÉE HÉBERT
COMPTABLES AGRÉÉS
S. E. N. C.

12- CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent, présentés aux fins de comparaison, ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée en 2009.



ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

Annexe A

FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE BUREAU DE DIRECTION ET SERVICES ADMINISTRATIFS, FORMATION CONTINUE, ÉQUIVALENCE

Exercice terminé le 31 mars 2009

	2009		2008	
BUREAU DE DIRECTION ET SERVICES ADMINISTRATIFS				
Salaires et avantages sociaux	415 465	\$	391 827	\$
Réunions et assemblées	14 108		29 985	
Tournée provinciale	2 804		1 905	
Déplacements, hébergement et représentation	7 674		6 525	
Participation à des événements	2 466		2 160	
Présidence	44 169		40 756	
Contentieux / pratique illégale	18 265		4 582	
Assurances des dirigeants	3 881		4 056	
Élections	-		194	
Formation des employés	4 265		6 173	
Quote-part des frais généraux	238 611		238 178	
	<u>751 708</u>	\$	<u>726 341</u>	\$
FORMATION CONTINUE				
Honoraires	17 300	\$	12 567	\$
Frais	1 948		3 394	
Quote-part des frais généraux	33 366		20 595	
Amortissement des immobilisations	52 500		26 250	
	<u>105 114</u>	\$	<u>62 806</u>	\$
ÉQUIVALENCE				
Honoraires	16 180	\$	11 838	\$
Frais	4 614		1 232	
Amortissement des immobilisations	24 978		12 489	
	<u>45 772</u>	\$	<u>25 559</u>	\$



LAVALLÉE HÉBERT
COMPTABLES AGRÉÉS
S. E. N. C.

Annexe B

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

**FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
CONGRÈS, COLLOQUE ET TOURNOI DE GOLF ANNUEL**

Exercice terminé le 31 mars 2009

	2009		2008
CONGRÈS, COLLOQUE ET TOURNOI DE GOLF ANNUEL			
Imprimerie	9 286	\$	549 \$
Conférenciers	12 220		4 600
Location d'équipement	20 510		3 726
Montage des kiosques	5 390		-
Hôtel et activités sociales	174 005		10 928
Frais remboursés	1 847		1 448
Tournoi de golf annuel	11 969		13 875
Comité	823		126
Place à la relève	3 445		-
	<u>239 495</u>	<u>\$</u>	<u>35 252 \$</u>



LAVALLÉE HÉBERT
COMPTABLES AGRÉÉS
S. E. N. C.

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC ^{Annexe C}

FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE FRAIS GÉNÉRAUX

Exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
FRAIS GÉNÉRAUX À RÉPARTIR		
Assurances professionnelles	61 930 \$	56 864 \$
Loyer	88 579	86 248
Frais de bureau et fournitures	14 819	13 900
Location d'équipement	12 964	12 130
Frais informatiques	38 210	20 525
Poste et messagerie	39 624	38 417
Taxes, licences et permis	11 769	17 130
Télécommunications	11 969	14 162
Entretien et réparations	1 186	850
Publicité et communications	13 221	5 381
Honoraires professionnels	15 944	19 492
Rapport annuel	4 150	4 655
Abonnements	10 284	7 682
Bourses	1 600	800
Conseil interprofessionnel du Québec	13 599	13 673
Frais bancaires	37 155	19 800
Autres dépenses	1 571	422
Amortissement des immobilisations	36 994	41 439
	<u>415 568 \$</u>	<u>373 570 \$</u>
FRAIS GÉNÉRAUX PAR ACTIVITÉ		
Bureau de direction et services administratifs	238 611 \$	238 178 \$
Inspection professionnelle	80 087	69 735
Syndic	59 075	45 062
Discipline et autres	4 429	-
Formation continue	33 366	20 595
	<u>415 568 \$</u>	<u>373 570 \$</u>



LAVALLÉE HÉBERT
COMPTABLES AGRÉÉS
S. E. N. C.



OPIQ

Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec

1440, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 320
Montréal (Québec) H3G 1R8

Téléphone : 1 800 561.0029
514 931.2900

Télécopieur : 514 931.3621

www.opiq.qc.ca